

## COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de décembre à 19h30, le Conseil municipal de la COMMUNE de TORCIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire en salle de conseil, sous la présidence de Mme Estelle BARBARIN (Maire).

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

. En exercice : 12

. Présents : 08

. Votants : 08

**Présents :** Mme BARBARIN Estelle (maire), M. VALERIOTI Giacomo (1<sup>er</sup> adjoint), M. CORDOVADO Vincent (3<sup>ème</sup> adjoint), M. COUPRIE Patrick, M. TAVERNIER François, Mme MELOTTO Monique, Mme GALLET Chantal, M. FEAUD Pascal

**Absents excusés :** M. PAMBRUN Gilles (2<sup>nd</sup> adjoint), M. PACCALLET Guy

**Absents :** Mme PACCALLET Emilie, M. CHAVANT Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme GALLET Chantal

### **I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 24 novembre 2025.

### **II. DELIBERATIONS**

- **Reconduction de la Convention Territoriale Globale entre la collectivité et la caisse d'allocations familiales de l'Ain**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord prioritairement à l'échelon intercommunal entre la CAF, la communauté de communes et une ou des communes du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adaptées. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG permet, au-delà des actions enfance-jeunesse comprise dans le CEJ, le financement des actions dans les domaines de l'animation, logement, l'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement de la parentalité, l'accès aux droits aux services et l'inclusion numérique.

L'enjeu de la CTG est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Ce nouveau cadre contractuel et l'évolution des modalités de financement doivent permettre de :

- Formaliser un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la Caf et les élus du territoire permettant de développer et gérer une offre adaptée aux besoins des familles ;
- Renforcer le pilotage des projets territoriaux ;
- Harmoniser les financements octroyés en complément des prestations de service ;
- Alléger les charges de gestion des partenaires et des Caf par la simplification des règles de financement ;

La CTG implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage sera mis en place, il fera le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces comités associent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire.

Sur rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, afin de continuer à bénéficier du soutien de la CAF dès 2026, il sera proposé au conseil municipal de :

**Article 1 :** s'inscrire dans le dispositif des CTG à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

**Article 2** : d'autoriser le Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale qui sera travaillée au niveau du territoire de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain.

• **Subvention exceptionnelle - OCCE Ain Coopérative Scolaire de Torcieu**

Comme évoqué lors du conseil municipal du 24 novembre 2025, Madame le Maire explique qu'une subvention d'un montant de 300€ doit être mandatée à la Coopérative Scolaire pour permettre la réservation et le paiement du car scolaire qui amènera les élèves de CM1-CM2 à la Maison d'Izieu en mai 2026.

Pour que cette subvention puisse être versée à l'organisme, une délibération doit être prise.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser à l'OCCE Ain Coopérative Scolaire de Torcieu une subvention exceptionnelle de 300 € pour le voyage des CM1-CM2 à la Maison d'Izieu ;

- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Madame le Maire, Estelle BARBARIN, clôture la séance à 19h45.

Le Maire, Estelle BARBARIN

